

ORDONNANCE COLLECTIVE

Référence à un protocole

OUI NON

Objet : Initier une analyse de créatinine-DFGe (débit de filtration glomérulaire évalué) pour une tomographie axiale calculée par ordinateur (TACO)

	Version antérieure	Dernière version
Recommandée par		
Le comité directeur des ordonnances collectives et protocoles		2024-01-24
Le comité de pharmacologie		N/A
Le comité exécutif du Conseil multidisciplinaire		2023-12-21
Le comité exécutif du conseil des infirmières et infirmiers		N/A
Adoptée par		
Le comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens		2024-02-07

PROFESSIONNEL(S) AUTORISÉ(S)

Technologues en imagerie médicale du CIUSSS de la Capitale-Nationale possédant la formation pertinente, les connaissances et les compétences nécessaires à l'application de l'ordonnance collective et exerçant ses activités dans les directions programmes et secteurs d'activités visés.

DIRECTIONS PROGRAMMES ET SECTEURS D'ACTIVITÉS VISÉS

X	Directions	Secteurs (préciser)
	Direction de santé publique (DSPublique)	
	Direction du programme jeunesse (DJ)	
	Direction de la protection de la jeunesse (DPJ)	
	Direction de l'enseignement et des affaires universitaires (DEAU)	
	Direction des programmes Déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme, et déficience physique (DITSA et DP)	
	Direction du programme Soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA)	
	Direction des programmes Santé mentale, Dépendances et Itinérance (DSMDI)	
X	Direction des soins infirmiers et de la santé physique (DSISP)	Imagerie médicale Baie-Saint-Paul, La Malbaie, Portneuf
	Direction des services professionnels (DSP)	
	Direction des services multidisciplinaires (DSM)	

SITUATION CLINIQUE OU CLIENTÈLE

Tout usager adulte référé par un médecin en imagerie médicale pour un TACO et répondant aux indications initiales.

ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE VISÉE

Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance.

INDICATIONS

Lorsque le résultat de créatinine-DFGe est absent au dossier ou date de plus de 6 mois chez l'utilisateur présentant au moins un des facteurs de risque suivants :

- Âgé de plus de 70 ans
- Diabétique
- Maladie rénale, rein unique ou greffe rénale
- Traitement antérieur ou en cours de chimiothérapie
- Antécédents de maladie cardiaque (infarctus du myocarde, pontages, insuffisance cardiaque, AVC, ICT, etc.)

INTENTION OU CIBLE THÉRAPEUTIQUE

- Évaluer la fonction rénale pour identifier les usagers à risque de développer une néphropathie par les agents de contraste
- Améliorer la fluidité dans la continuité des soins et services offerts aux usagers
- Améliorer l'efficacité et l'efficacit  en permettant à l'utilisateur d'avoir compl t  tous les examens n cessaires   la consultation

CONTRE-INDICATIONS

Aucune

PROTOCOLE M DICALE OU R F RENCE   UN PROTOCOLE M DICALE EXTERNE

Directives

1. V rifier si l'analyse de cr atinine-DFGe se retrouve au dossier de l'utilisateur et si elle date de moins de 6 mois
2. Si le r sultat n'est pas disponible au dossier ou s'il date de plus de 6 mois, v rifier la pr sence de facteurs de risques  nonc s ci-haut
3. En pr sence d'au moins un des facteurs de risques, initier une analyse de cr atinine-DFGe
4. Compl ter la requ te d'analyse de laboratoire pour un pr l vement
5. Indiquer le nom du m decin r f rent ou de l'IPS ayant demand  l'examen, son num ro de pratique, son adresse professionnelle ainsi que les coordonn es et le num ro de permis du technologue en imagerie m dicale ayant compl t  la requ te
6. Remettre la requ te de laboratoire compl t e   l'utilisateur et l'orienter vers un service de pr l vement ou effectuer le pr l vement sur place si un technologue form  est disponible
7. Assurer le suivi   la suite de l'obtention des r sultats et aviser le radiologiste en cas de valeurs en dehors des normales.
8. Compl ter une note au dossier M dirad de l'application de l'ordonnance collective, incluant son num ro.

Consignes particuli res

Aucune

LIMITES OU SITUATIONS EXIGEANT UNE CONSULTATION M DICALE OBLIGATOIRE

Diriger vers le radiologiste si le r sultat est inf rieur   30.

COMMUNICATION AVEC LE M DECIN R F RENT OU L'IPS

Le r sultat sera transmis au m decin r f rent ou l'IPS en copie-conforme par le laboratoire.

OUTILS DE R F RENCE, SOURCES ET EXPERTS CONSULT S

Experts consult s

Sylvie Dub , Chef des services ambulatoires sp cialis s et des services diagnostiques de Portneuf

Caroline Lavoie, technologue en imagerie m dicale, assistante au sup rieur imm diat

Sylvia Legros, technologue en imagerie m dicale, Coordonnatrice technique

Line Lizotte, cheffe des services diagnostiques, imagerie m dicale,  lectrophysiologie

Yves Loisel, radiologiste

Roc Turcotte, radiologiste

CSSS DE QUÉBEC-NORD. (2015). Ordonnance collective : initier le test de laboratoire, créatinine-DFGe, lors d'un TACO. Québec

CSSS DE LA VIEILLE-CAPITALE. (2015). Initier des analyses de laboratoire lors d'une demande de liaison pour une tomographie axiale calculée par ordinateur (TACO).

IDENTIFICATION DU MÉDECIN PRESCRIPTEUR

Radiologiste de l'imagerie médicale Baie-Saint-Paul, La Malbaie et Portneuf

IDENTIFICATION DU MÉDECIN RÉPONDANT

Radiologiste de l'imagerie médicale Baie-Saint-Paul, La Malbaie et Portneuf

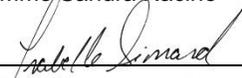
VALIDATION DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE



Directrice des soins infirmiers et de la santé physique
Mme Sandra Racine

2024-02-07

Date



Directrice des services multidisciplinaires
Mme Isabelle Simard

2024-02-07

Date

APPROBATION DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE (obligatoire)



Président du CMDP, Dr Yvan Gauthier

2024-02-07

Date